

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE DE FOURNITURES : ACHAT BOM OCCASION

Séance du 26 février 2024
Dûment convoqué le 20 février 2024

En l'an 2024, le lundi 26 février 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (21) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, S. VAILLS.

Absents (5) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. RIU, M. SANTANACH.

Pouvoirs (10) : H. BAUDET (à A. HUG), M. BLANC (à F. MARTIN), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à J. CORDELETTE), J.-D. LAPORTE (à J.-L. LACUBE), LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à P. BATAILLE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), A. TAHOCS (à P. CAMPS), G. VICENS (à J.-P. ASTRUCH).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS.
Acte n° : CCPC-2024057-08

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la procédure de marché suivante :

Marché public /procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Le marché de fourniture est non alloti :

Montant estimatif 80 000 € HT

Le délai d'exécution correspond au délai de livraison

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 25.01.2024

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 15.02.2024 à 12h et 1 offre a été reçue dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

-Critère prix : 60%

-Critère valeur technique : 40%

Année de fabrication du véhicule 5%

Kilométrage du véhicule 5%

Gabarit du véhicule 5%

Etat du véhicule en carrosserie 5%

Puissance du véhicule 5%

Consommation 5%

Amélioration de la motricité du véhicule 5%

Puissance de la grue 5%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240226-CCPC-2024057-08-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2024

CONSIDERANT le tableau d'analyse de la MAPA de la communauté de communes suivant :

	Note	Pondération	Motivation
Marché			
3BVI			
Prix	60,00	60,00	Seule offre (donc moins disante)
Données techniques	13,00	20,00	
Année de fabrication du véhicule	3,00	5,00	2013
Kilométrage du véhicule	3,00	5,00	116000 km évolutifs
Gabarit du véhicule	5,00	5,00	26T - 9,92 m Long
Etat du véhicule en carrosserie	2,00	5,00	Photos - Rouille
Performances techniques	10,00	20,00	
Puissance du véhicule	2,00	5,00	310 cv
Consommation	4,00	5,00	Euro5
Amélioration de la motricité du véhicule	0,00	5,00	Pas de système
Puissance de la grue	4,00	5,00	Satisfaisant pour les besoins
Total	83,00	100,00	

VU l'avis de la commission MAPA du lundi 26 février 2024 proposant de retenir l'entreprises suivante :
3BVI ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :
D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;
D'attribuer, en conséquence, le marché à l'entreprises suivantes :
3BVI pour un montant de 80 600,00 € HT pour une livraison de 60 jours ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus
D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240226-CCPC-2024057-08-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.